

Mensonges en cascades !

Course à la production

Chez PSA, les intérimaires subissent des différences de salaires entre eux alors qu'ils occupent un même poste, ont le même horaire de travail, une même mission et les disparités sont parfois importantes.

La CGT a posé la question à la direction sur ces incohérences de salaires, et, la réponse est « il faut voir avec les agences d'intérim ». Et quand la CGT a posé la question aux agences d'intérim, la réponse est « C'est PSA qui nous donne les références salaires ».

C'est la direction qui fixe aux agences d'intérim le taux horaire, les horaires de travail et le motif des missions des intérimaires.

La direction et les agences d'intérims se renvoient la balle, mais notre syndicat est pour qu'ils assument leurs responsabilités et règlent les problèmes des intérimaires.

La CGT invite donc tous les intérimaires à comparer leur salaire entre eux, afin de mieux identifier les agences d'intérim qui pratiquent une rémunération plus basse, et, de contacter les délégués CGT de leur secteur ou le syndicat. Cela permettra de mieux se préparer à intervenir collectivement si la direction et les agences d'intérim ne règlent pas les problèmes.

SANS LA CGT....



AVEC LA CGT....



Rien ne justifie que les intérimaires aient des écarts de salaires !

Un avenant sous des Pressions

Concernant l'avenant VIA SMAE la direction dit par l'intermédiaire du service RH, « si vous ne signez pas, il n'y aura pas d'incidence sur votre carrière, vous allez simplement pénaliser l'entreprise sur le CIR » **Il a bon dos le Crédit d'Impôt Recherche.**

Là où on peut s'interroger c'est sur la pression que certains ou certaines font sur les salariés qui ne veulent pas signer cet Avenant. On est presque dans la cour des Miracles avec les vieux démons qui sont toujours d'actualité : **l'intimidation Managériale.**

Comment comprendre que d'un côté les mêmes personnes disent « il n'y aura pas d'incidence si vous ne signez pas » et d'un autre côté « **Soyez confiants, Ayez confiance,** il faut impérativement signer votre avenant si vous voulez être en adéquation avec l'entreprise ! ». C'est la carte de l'intimidation avec pression pour forcer à signer.

Le mal être de certains salariés est dû au **« forcing » que la direction leur fait subir.**

Nous l'avons dit, l'avenant n'est pas le fruit du hasard, il y a inévitablement derrière une véritable raison qui n'est pas que le CIR.

Et la vraie raison c'est d'être en conformité avec la loi CHERPION afin de pouvoir l'appliquer le moment voulu. Voilà la réalité. Nous ne pouvons que conseiller aux salariés de bien déchiffrer cette loi afin de mieux comprendre les différents effets qui vont en découler, comme les conventions. **Pour info la prime nuitée mission vient d'être supprimée à IVCT c'est 125€ en moins, voilà la réalité.**



Transports pour tous !

Les transports collectifs sont ouverts à tous les salariés qui travaillent sur le site , sauf pour les salariés de Trigo, cela a été confirmé lors du dernier CE ordinaire.

D'un côté la direction dit que financièrement et en terme d'organisation de travail, cela l'arrange que tous les salariés aient l'accès aux transports collectifs. Et d'un autre côté elle n'y met pas les moyens pour faciliter la vie des salariés concernés.

De plus si on veut faire une véritable action constructive pour lutter contre les accidents de trajet que la direction dénonce en hausse régulièrement, **les transports collectifs sont une des solutions pour tous les salariés.**

Les directions des entreprises extérieures devraient donc s'informer correctement, plutôt que de menacer leurs salariés lorsqu'ils veulent monter dans les bus.

Païement des jours fériés ?

Les paies de ce mois-ci sont consultables sur le net. Et en à croire certaines réactions sur Facebook, le compte n'y est pas.

Effectivement dans sa communication la direction prétendait qu'elle paierait les jours fériés dans la paie du mois de décembre.

Force est de constater qu'une fois de plus PSA n'a pas tenu ses engagements et ce sont encore les salariés que la direction fait trinquer.

Travailler plus pour gagner moins serait- elle la devise de la direction ?

CE extraordinaire

C'est encore un samedi de plus avant les fêtes de fin d'année qui a été annoncé jeudi dernier, lors du CE extra. Ce samedi avait été, dans un premier temps, annoncé en prévision.

Que le carnet de commandes soit plein c'est très bien. Mais ce n'est pas aux salariés de subir les conséquences d'une mauvaise organisation de travail.

Fermetures programmées ?

Après Aulnay, c'est au tour de La Garenne de voir son site fermé pour partir en grande partie sur Poissy, où la direction jure la main sur le cœur que personne ne sera oublié ! Nous avons du mal à le croire vu les dégâts de la fermeture d'Aulnay en terme de reclassements. **Le site de Saint Ouen est menacé aussi et demain à qui le tour ?** Avec les bénéfices record de PSA, rien ne justifie de fermer des sites et que des salariés soient sur le carreau pour engraisser des actionnaires !

La CGT est pour la répartition des productions entre tous les sites pour permettre de travailler moins sans perte de salaire, et pour des meilleures conditions de travail, des postes aménagés, des embauches en CDI, une augmentation de salaire d'au moins 400€ ! Sans oublier, le départ des salariés en pré-retraite, qui ont payés de leur santé !



Une justice de classe !

Comme déjà évoqué dans le tract précédent, le 16 novembre une délégation Sochalienne CGT est allée soutenir 9 militants de la CGT de Poissy assignés au Tribunal Correctionnel de Versailles. Nos 9 camarades, pour avoir discuté 17 minutes dans le bureau d'un chef afin de faire respecter les droits d'un cariste de retour d'arrêt maladie, se sont vus accusés par la direction de séquestration et de violence psychologique en réunion. Le réquisitoire de la Procureure a été violemment antisyndical jusqu'à qualifier nos camarades de voyous, de délinquants et de terroristes. La Procureure a réclamé 5 mois de prison avec sursis pour chaque militant. Le RU, soutenu par PSA, a réclamé au total 30 900 € de préjudice. Le Délibéré aura lieu le 20 décembre.

En tout état de cause, nos camarades de Poissy sont encore plus déterminés à militer, à défendre les intérêts des salariés en ne laissant rien passer à la direction. En ça, la direction a perdu cette bataille, la principale.